



Accident seul avec alcool...

Par **toma17310**, le **25/03/2010 à 15:08**

Bonjour, je me suis pris un accident il y'a deux semaines tout seul mais sous l'emprise de l'alcool, j'ai perdu le contrôle de ma voiture et j'ai percuté une Golf 4 en stationnement... Ne pouvant pas déplacer ma voiture de la route j'ai mis mon triangle et je suis rentré chez moi... et comme prévu les gendarmes sont venus me chercher chez moi le matin à 9h30 puis m'ont amenés au commissariat pour le dépistage d'alcool, ce qui a donné $0.56 \times 2 = 1.12\text{g}$; du coup ayant mes 12 points sans jamais avoir commis d'infraction je sais que je vais perdre 6 points mais je passe en procédure de composition pénale le 12 Avril et je voulais savoir ce que je risquais? En espérant une réponse je vous remercie d'avance.

Par **Tisuisse**, le **25/03/2010 à 20:07**

Bonjour, toutes les réponses vous ont été données par mes soins sur le forum automobile. Par ailleurs, vous trouverez en en-tête de cette rubrique, une série de post-it dont certains vous concerne, lisez les puis revenez nous posez vos questions complémentaires et nous y répondrons. Bien à vous.

Par **Didier**, le **29/03/2010 à 18:52**

Bonjour, les services de polices vous ont fait un dépistage d'alcoolémie à 9h30 mais rien ne prouve que vous n'avez pas consommé après l'accident alors qu'au moment des faits vous étiez à jeun, je pense qu'avec un avocat spécialiste du droit routier, la procédure est caduque. Renseignez vous avant le 12 avril, date à laquelle vous êtes convoqué, je suis à

peu près persuadé que vous aurez gain de cause.rn(j'espère malgré tout, que cela vous aura servi de leçon pour ne plus prendre un volant alcoolisé)rnAmicalementrnDidier

Par **Tisuisse**, le **03/04/2010** à **15:35**

A Didier, bonjour,rnrnSur l'autre forum, toma17310 a bien spécifié qu'il avait bu et qu'il l'a avoué aux agents qui ont effectué le contrôle, alors il ne reste qu'à attendre l'entrevue du 12 avril. Après, on en saura un peu plus.

Par **didier**, le **03/04/2010** à **17:10**

En effet, s'il a reconnu qu'il avait consommé de l'alcool au moment de l'accident, le délit est établi mais le représentant du ministère devrait être relativement indulgent du fait qu'il n'a pas cherché à nier une alcoolémie positive à l'heure des faits. Donne nous des nouvelles après le 12 avril.rnBon couragernDidier